



Ville de
TOURBES

Tourbes le 23 février 2023

COMMUNIQUÉ du MAIRE

Chères TOURBAINES, chers TOURBAINS,

Conformément aux préconisations de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et dans le cadre de l'augmentation non négligeable du coût de l'énergie, la commune de TOURBES, va procéder à **titre expérimental à l'extinction de l'éclairage public (à compter du lundi 6 Mars 2023, de 23 heures à 5 heures du matin)**, uniquement dans certaines rues (pour des raisons purement techniques) :

- | | | |
|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - Lotissement la Rivière | - Impasse des Mimosas | - Parking Esplanade Giraud |
| - Lotissement les Coteaux | - Chemin de la rivière | - Rue des Oliviers |
| - Chemin de Laval | - Chemin de la Roquette | - Chemin de la Chapelle |
| - Route de Saint-Roch | - Rue des Mimosas | - Rue de l'égalité |
| - Lotissement la Cigalière | - Chemin de Saint-Martial | |

L'extinction de l'éclairage public permettra d'inscrire notre ville dans une dynamique écologique, de lutter contre le gaspillage et de réaliser des économies sur le budget, au bénéfice de tous.

Naturellement, l'éclairage public a été un grand progrès et s'est inscrit dans un confort de vie, créant un sentiment de sécurité. Cependant, à ce jour, aucune étude n'établit un lien entre délinquance et obscurité. Nous serons particulièrement attentifs à ce point, en suivant les statistiques de notre police et celles de la gendarmerie.

Chères Tourbaines, chers Tourbains, fidèles à nos engagements, nous allons ainsi, vers la modernisation de notre village, tout en veillant à la maîtrise du budget communal, surtout dans le contexte actuel d'une inflation galopante.

A l'heure où nos ressources financières et énergétiques diminuent, il importe de modifier nos comportements pour mieux anticiper l'avenir.

Sachant compter sur votre compréhension.



Votre Maire
Lionel PUCHE

Place de la Mairie - 34120 TOURBES - Mèl : mairie@tourbes.fr - Tel : 04.67.98.15.02 - Fax : 04.67.98.97.58

« Les informations collectées par LA COMMUNE DE TOURBES directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des courriers. Ces informations sont à destination exclusive de la commune et seront conservées pendant 10 ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante DPO-Mairie de Tourbes, place de la Mairie, 34 120 TOURBES. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) »